

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.280

Direction des
ressources humaines
et des systèmes
d'information :
attribution d'une
subvention
complémentaire au
Comité d'Action
Sociale pour l'année
2010

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	-----------------------------

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2010

Par délibération n° 238 du 10 décembre 2009, le conseil communautaire a attribué une subvention de 267 050 € au comité d'action sociale (C.A.S.) pour la mise en place de prestations d'actions sociales, culturelles et sportives collectives ou individuelles, au profit des agents communautaires.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information.

Je vous propose :

D'APPROUVER, le versement d'une subvention complémentaire de 4 196 € au comité d'action sociale du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention 2010 passée avec le CAS.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 17 décembre 2010	Affiché le : 17 décembre 2010

Avenant n° 1 à la convention du 26 janvier 2010
entre le GrandAngoulême et
l'Association « Comité d'Action Sociale du
GrandAngoulême »

Année 2010

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 modifiée (par loi n° 2007 – 148 du 2 février 2007 et notamment son article 9) ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée (par la loi n° 2007 – 209 du 9 février 2007 et notamment son article 88-1) ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME - et représentée par son Président, Monsieur Philippe LAVAUD, agissant en vertu de la délibération n° 59 du 26 mars 2009, ci - après dénommée le GrandAngoulême, d'une part,

ET

L'association « Comité d'Action Sociale de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, domiciliée 4, rue Jean Mermoz, 16000 ANGOULEME, représentée par sa présidente, Madame Françoise BORDIER, d'autre part,

ARTICLE UNIQUE :

Le GrandAngoulême décide d'attribuer une subvention complémentaire de 4 196 € sur l'année 2010 correspondant au produit de la vente de fonte et de ferraille réalisé par le budget annexe assainissement.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Association Pour le Président du GrandAngoulême
« C.A.S. du GrandAngoulême » *Le vice-président*

Mme Françoise BORDIER

M. Didier LOUIS